



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Seniors Masculins FOOTBALL LOISIRS

N° 06
13 Février 2019

Présents : Alain Martin, Président du District
Gérard Jeanneteau, responsable des Loisirs
Par courriel Alain Le Viol
Assiste : Isabelle Loreau

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve les PV n° 04 du 22 Janvier 2019 et n° 05 du 07 Février 2019 sans réserve.

2. Championnat

La Commission prend connaissance du PV de la Commission Départementale Sportive des rencontres non jouées et décide de fixer les rencontres aux prochaines dates libres du calendrier.

A rejouer :

N° 21277374 Nantes Los Tchi'Tolos 1 / St-Sébastien S/Loire FC 2 le 22.02.2019

N° 21277313 Carquefou USJA 2 / Rezé AS LCCS 1 le 22.02.2019

Le responsable
Gérard Jeanneteau

La Secrétaire,
Isabelle Loreau